Ose Tes questions en valent la peine WSCC

Causeries sur la boîte à outils— Guide de l'instructeur Woodworkers

Exposition aux contaminants atmosphériques **Survol du sujet**

Bon nombre de tâches de menuiserie produisent des matières en suspension qui peuvent endommager les poumons lors d'une inhalation. Certains produits (comme les solvants et les adhésifs) sont si toxiques que le travailleur se sent immédiatement malade, tandis que d'autres peuvent provoquer des dommages pulmonaires à long terme. L'exposition à la poussière de bois est associée à divers effets négatifs sur les poumons, y compris l'asthme et la bronchite chronique.

Démonstration et **sujets de discussion**

- ☐ **Distribuez** le document de cours. Utilisez ce document pour guider la discussion.
- ☐ **Parlez** des types de dangers dans un atelier susceptibles de générer des matières aéroportées (en suspension dans l'air), par exemple :
  - les vapeurs provenant d'adhésifs et de solvants;
  - la sciure de bois.
- ☐ **Expliquez** que, pour ne pas inhaler de particules en suspension dans l'air, il faut porter un respirateur.
  - Il existe différents types de respirateurs selon les particules à bloquer. Il est important d'utiliser celui approprié pour la tâche à faire.
  - S'il risque d'y avoir des matières dangereuses en suspension dans l'air dans le milieu de travail, l'employeur est tenu par la réglementation de mener une évaluation officielle et, au besoin, de mettre en place un programme de protection respiratoire.
  - Si le milieu de travail dispose d'un programme de protection respiratoire et que la tâche à accomplir exige le recours à un respirateur, l'employeur est tenu de fournir aux travailleurs, avec la formation, le type d'appareil approprié en fonction de cette tâche.
  - Toute tâche qui exige un appareil respiratoire exige également la rédaction de procédures de travail. Il incombe à l'employeur de veiller à ce qu'il existe des procédures de travail écrites, et la responsabilité du travailleur est de suivre celles-ci, lorsqu'il a reçu la formation. Il faut également des essais annuels d'ajustement et un programme d'entretien périodique.

WSCC Workers' Safety & Compensation Commission | Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs
wscc.nt.ca 1.800.661.0792 wscc.nu.ca 1.877.404.4407

« L'exposition à la poussière de bois est associée à divers effets négatifs sur les poumons, y compris l'asthme et la bronchite chronique. »

- ☐ **Parlez** de la façon dont les matières en suspension dans l'air peuvent être inhalées si des respirateurs ne sont pas utilisés ou le sont mal.
- ☐ **Visitez** l'atelier avec les participants et attirez l'attention sur les risques et les types de respirateurs requis dans chaque cas.
- ☐ **Expliquez** ce qu'il est possible de faire dans le milieu de travail pour réduire le risque d'exposition à des matières en suspension dans l'air (aspirateur, hotte de laboratoire, ventilation, etc.).
- ☐ **Parlez** de l'attitude « Ce n'est pas à moi que ça va arriver! ». Rappelez aux participants que s'ils prennent des raccourcis ou sont imprudents, ils se blesseront ou un incident surviendra probablement.
- ☐ **Faites un lien avec des situations réelles**. Donnez deux exemples tirés de votre expérience où des travailleurs du bois ont eu des problèmes de santé après avoir inhalé des matières présentes dans l'air ou utilisez les exemples suivants :
  - Un travailleur du bois à la retraite est récemment mort au terme d'un long combat contre le cancer du poumon, causé en partie par son exposition de longue date à de la sciure de bois.
  - Une jeune travailleuse a été terrassée par les vapeurs d'un puissant solvant qu'elle utilisait pour nettoyer des éclaboussures d'adhésifs. Elle ne portait pas de respirateur.
- ☐ **Rappelez** l'importance de demeurer aux aguets et de signaler toute préoccupation de sécurité touchant les dangers des matières en suspension dans l'air.
- ☐ Encouragez les participants à **POSER** des questions.
- ☐ **Répondez** à toute question ou préoccupation soulevée.
- ☐ **Donnez le bon exemple** en travaillant en tout temps en toute sécurité.

Ressources supplémentaires :

- ☐ **Breathe Safer**
  www.worksafebc.com/publications/health_and_safety/by_topic/assets/pdf/breathe_safer.pdf

WSCC Workers' Safety & Compensation Commission | Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs
wscc.nt.ca 1.800.661.0792 wscc.nu.ca 1.877.404.4407

*Adapté avec l'autorisation de WorkSafeBC.